

M. Dick: Règlement!

M. le Président: Le député de Lanark-Renfrew-Carleton.

M. BLAIKIE—LA QUESTION SUPPLÉMENTAIRE DE M. KEEPER

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, la présidence pourrait peut-être m'éclairer au sujet d'un aspect du rappel au Règlement portant sur les questions supplémentaires. Si je comprends bien, le critère qui définit une question supplémentaire est que celle-ci doit porter sur la même question que la précédente et non pas qu'elle soit posée au même ministre. Ceci étant établi, je me demande . . .

M. le Président: Le député soulève un point dont nous avons discuté en long et en large aujourd'hui. Je suis tout à fait disposé à lui répondre en privé ou en d'autres circonstances, mais nous avons déjà tranché la question aujourd'hui.

M. Benjamin: Non, nous ne l'avons pas fait.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je voudrais soulever un nouveau rappel au Règlement.

M. le Président: Si le député a un rappel au Règlement à formuler, voudrait-il en venir au fait?

M. Dick: Merci. Je vais le faire dès que vous me donnerez l'occasion de parler, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: J'ai commencé par répéter ce que vous aviez dit, car je voulais m'assurer d'avoir bien compris. Je me demandais comment vous pouvez savoir sur quoi porte la question quand vous ne l'écoutez même pas?

M. le Président: Le député devrait savoir à quoi s'en tenir.

M. Dick: C'est vrai.

M. le Président: Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 4^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT MIXTE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport, textes réglementaires, n° 23, du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

M. ALLMAND—LA MENACE À LA PAIX EN AMÉRIQUE
CENTRALE—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai à la main une pétition concernant l'Amérique centrale signée par des milliers de Canadiens, et adressée à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée: Les soussignés, citoyens du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable

Pétitions

assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement que la paix mondiale est menacée par l'extension des conflits en Amérique centrale. L'armement d'élites privilégiées contre les mouvements d'évolution sociale transforme l'Amérique centrale en zone de guerre. Le Canada, en prenant nettement position, peut renforcer les perspectives de paix qui sont menacées. La paix en Amérique centrale doit reposer sur la non-intervention et l'autodétermination, et le Canada peut et doit faire plus que de louer l'initiative de paix du groupe Contadora. Le militarisme, la répression et . . .

M. le Président: Selon les règles régissant la présentation de pétitions, il n'est pas permis de donner lecture d'une longue pétition. Le député voudrait-il en venir à l'objet de sa pétition?

• (1520)

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai pourtant soumis cette pétition à des fonctionnaires qui m'ont porté à croire qu'elle était en bonne et due forme. Toutefois, si vous le désirez, je passerai à la conclusion de la pétition.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement que la Chambre des communes recommande au premier ministre d'exprimer publiquement et nettement l'opposition sans équivoque du Canada à l'intervention armée des États-Unis en Amérique centrale, d'insister publiquement sur des initiatives concrètes et immédiates en vue de démilitariser l'Amérique centrale, y compris la suppression de toute aide militaire étrangère, le retrait des effectifs militaires étrangers et la fin de la guerre clandestine contre le Nicaragua, et de presser les États-Unis d'engager des négociations inconditionnelles avec l'opposition au Salvador, de suspendre l'aide bilatérale canadienne jusqu'à ce que le Honduras réaffirme sa neutralité, d'ouvrir une ambassade canadienne à Managua et d'accorder immédiatement une aide bilatérale et humanitaire.

M. HALLIDAY—L'ADOPTION DE MESURES POUR LUTTER CONTRE
LA PORNOGRAPHIE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom de résidents de la ville de Tillsonburg et des environs qui réclament des lois plus rigoureuses régissant la pornographie. Cette pétition porte la signature de plus de 4,000 hommes et femmes, monsieur le Président. J'exhorte la Chambre à tenir compte de leurs préoccupations.

M. MITGES—L'INDEMNISATION DES NIPPO-CANADIENS
INTERNÉS DURANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom du consistoire de Grey de l'Église unie du Canada qui regroupe 8,000 membres et 36 congrégations de l'Église unie du Canada dans le comté de Grey, en Ontario. Les signataires voudraient que le gouvernement fédéral présente des excuses officielles et accorde une indemnisation appropriée aux Nippo-Canadiens qui ont souffert durant la Deuxième Guerre mondiale d'avoir été déracinés par le gouvernement fédéral et d'avoir été dépossédés de leurs biens, de leurs terres et de bien d'autres possessions.